Bibliothèque municipale
40, rue Saint-Pierre
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 1Y6
Téléphone : 514-457-1940
Télécopieur : 514-457-7146
biblio@sadb.qc.ca

Règlement général

ABONNEMENT
La carte de membre doit être présentée pour faire l'emprunt de documents de la bibliothèque.

Résidents : abonnement annuel
Gratuit. Cartes d'identité valides avec adresse requises. Signature des parents pour les enfants de 13 ans et moins. L'adulte est responsable d'un abonnement familial. Coût de remplacement d'une carte perdue : 2$.

Non-résidents : abonnement annuel.
Adultes 60$
Jeunes (13 ans et moins) 20$
Aînés (60 ans+) 45$
Famille 90$
Étudiants (18 ans +) 20$

PRÊTS
Les prêts de documents sont accordés sur présentation de la carte de membre et selon les politiques en cours. La durée du prêt varie selon la catégorie de document.

RENOUVELLEMENTS
En ligne (avec le NIP), par téléphone, ou au comptoir de prêt.
Une demande de renouvellement est accordée si les conditions de disponibilité du document sont favorables.
Nombre de renouvellement pour un document : 1

RESERVATIONS
En ligne (avec le NIP), par téléphone ou au comptoir de prêt.

RETARDS
L'abonné qui ne retourne pas, à la date d'échéance, le(s) documents enregistré(s) à son dossier voit son dossier bloqué au-delà de 14 jours de retard. Les frais de retard sont abolis depuis 2022. Voir les modalités de la politique des retards disponible au comptoir de prêt.

REMPLACEMENT DES DOCUMENTS ENDOMMAGÉS OU PERDUS

L'usager est responsable des documents qu'il emprunte. En cas de dommage mineur, l'usager doit l'indiquer au personnel, sans tenter de le réparer. Les frais de réparation ou de remplacement des documents endommagés ou perdus doivent être payés par l'emprunteur. Des frais d'administration peuvent s'appliquer. Dans le cas de litige à un dossier familial, tous les membres perdent leurs privilèges d'emprunteur jusqu'à ce que le litige soit clos.

SERVICES INFORMATIQUES

Gratuit. Utilisation de postes reliés à Internet, sans réservation. Maximum 2 heures par jour pour adultes, et 30 minutes pour les jeunes de 10 ans et plus. Frais d'impression de copies applicable.

RESPONSABILITÉ DE L'USAGER

Le détenteur d'une carte de membre doit en tout temps respecter les règlements et politiques d'usage stipulés au règlement général.

CIVISME

Les règles de civisme et une atmosphère de calme doivent être respectés.
Toute forme d'agressivité ne sera tolérée.
Il n'est pas permis de courir ni de crier.
Les téléphones cellulaires doivent être en sourdine.
Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens-guides.
Les documents doivent être manipulés avec soin en tout temps et protégés des intempéries durant leur transport.

RESPONSABILITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque s'engage à remplir sa mission auprès de la population en s'appliquant à la réalisation de ces concepts :

- Offrir une collection variée et bien équilibrée
- Des services ciblés vers la clientèle
- Une réponse rapide et efficace
- Des outils technologiques performants

La direction a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un abonné dans le cas de factures impayées, de fréquents dommages causés aux documents, ou à la suite d'un manque de civisme, d'un comportement jugé incorrect ou toute infraction au règlement.

POUR LES DÉTAILS SUR LES POLITIQUES DE PRÊT ET LES TARIFICATIONS,
CONSULTER LE DÉPLIANT DE LA BIBLIOTHÈQUE DISPONIBLE AU COMPTOIR DE PRÊT.